



PROVINCE DE QU  BEC
MUNICIPALIT   DE VAL-DES-BOIS

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les pr  sentes donn   par la soussign  e, secr  taire-tr  sori  re, de la susdite municipalit  , que le Conseil,    une s  ance extraordinaire tenue, le 11 d  cembre 2024, a adopt   le r  glement municipal num  ro RM09-2024 et intitul   **R  GLEMENT RM09-2024 RELATIF    LA GESTION CONTRACTUELLE**

Le r  glement peut   tre consult   au bureau du secr  tariat municipal sis au 595, route 309    Val-des-Bois.

DONN      Val-des-Bois, ce 19^o jour du mois d  cembre 2024.

Anik Morin
Directrice g  n  rale et secr  taire-tr  sori  re

CERTIFICAT DE PUBLICATION
MUNICIPALIT   DE VAL-DES-BOIS

Je soussign  e, secr  taire tr  sori  re, domicili  e    Val-des-Bois, certifie sous mon serment d'office, avoir publi   le pr  sent avis en affichant une copie    la mairie de Val-des-Bois, le 19^o jour d  cembre 2024, entre 9 h et 16 h 30.

Anik Morin
Directrice g  n  rale et greffiere-tr  sori  re

